

UNION IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE DE L'INDOCHINE, Hanoï

Albert CHRÉTIEN, fondateur

Né vers 1884.

Une fille : Lucette Marie Marguerite Joséphine (Hanoï, 25 mars 1930-
Villeneuve-Saint-Georges, 16 février 1995).

Huissier à Hanoï (1912).

administrateur des Charbonnages de Tuyen-Quang (1924) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_Tuyen-Quang.pdf

créancier malheureux d'Alexandre François Thibault, de la société
Indophono :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indophono-Hanoi.pdf

Administrateur de la Société des terres rouges du Thanh-Hoa (1927) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Terres-Rouges_Thanh-Hoa.pdf

et de la Cie des Tapis d'Extrême-Orient (juillet 1929) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/TeXor.pdf

Président de l'Amicale de l'Est.

Y prononce un discours des plus munichois (*L'Avenir du Tonkin*, 19
décembre 1938) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Amicale_de_l_Est-Tonkin.pdf

Union immobilière et financière de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 avril 1929)

Nouvelle société anonyme au capital de 400.000 fr. en 4 000 actions de 100 frs,
siège social à Hanoï, 15, rue Soler, sur l'initiative de M. Albert Chrétien ; premiers
administrateurs MM. A. Chrétien, J.-R. Lacaze ¹, E. Vidal ².

Statuts à *l'Officiel* du 9 mars.

SOCIÉTÉS FONCIÈRES
Union immobilière et financière de l'Indochine

¹ Jean-René Lacaze : associé de la pharmacie Chassagne :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pharmacie_Chassagne-Hanoi.pdf

² Étienne *Émile* Vidal : successivement chef cuisinier et directeur de l'hôtel Métropole, fondé de
pouvoirs de Boy Landry, éphémère repeneur de la boucherie Loisy, il devient ensuite épicier, d'abord en
association avec Mazoyer, puis seul :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Emile_Vidal-Hanoi.pdf

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1930)

Objet : toutes opérations immobilières et financières.

Fondateur : Albert Chrétien, propriétaire à Hanoï, 15, rue Jean-Soler.

Siège social : Hanoï.

Capital : 400.000 francs divisé en 4.000 actions de 100 francs, libérées du quart et pouvant être porté à un million.

Parts bénéficiaires : 1.000 dont 400 réparties entre les souscripteurs à raison d'une pour 10 actions et 600 mises à la disposition du conseil.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 8 % aux actions, 15 % du reste au conseil ; sur le solde, 75 % aux actions et 25 % aux parts.

Conseil d'administration : de 3 à 5 membres.

Premiers administrateurs : Albert Chrétien, Jean-René Lacaze, 59, rue Paul-Bert, à Hanoï ; Émile Vidal, rue Paul-Bert, à Hanoï.

Commissaire aux comptes : Deplas.

Assemblée constitutive : 23 février 1929.

Notaire : M^e Ackein, à Hanoï.

UNION IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE DE L'INDOCHINE

Société anonyme fondée en 1929

(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 4, p. 606)

Objet : toutes opérations immobilières, achat, vente, échange, location de terrains bâtis ou non bâtis, lotissement, exploitation, mise en valeur pour elle-même ou pour le compte d'autrui sous une forme quelconque des terrains achetés loués ou gérés ; toutes opérations financières se rattachant directement ou indirectement aux affaires immobilières, agricoles, industrielles ou minières.

Siège social : 15, rue Jean-Soler, Hanoï.

Capital social : 400.000 fr., divisé en 4.000 actions de 100 fr.

Parts bénéficiaires : 1.000 parts.

Conseil d'administration : MM. A. CHRÉTIEN, J. R. LACAZE, E. VIDAL.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende aux actions ; sur le solde : 15 % au conseil d'administration, prélèvement facultatif pour amortissements supplémentaires, réserve extraordinaire ; sur le surplus : 25 % aux parts de fondateurs, 75 % aux actions.

Inscription à la cote : pas de marché.
